

Conséquences sur le plan de l'adaptation

Le libre-échange avec les États-Unis ne sera qu'un des courants d'influence auxquels les industries canadiennes devront réagir pendant la prochaine décennie. D'autres facteurs importants seront la mondialisation constante et l'interdépendance croissante des marchés mondiaux, ainsi que la marche incessante de la technologie qui a même tendance à s'accélérer. La réaction des industries canadiennes a été positive par le passé, notamment devant l'importante libéralisation des échanges qui s'opère depuis un certain nombre de décennies.

Dans ses dispositions, l'Accord est conçu pour assurer le maintien de ce processus d'adaptation positif :

- élimination progressive des droits de douane sur 10 ans;
- nouvelles mesures de protection et principe de l'arbitrage des différends;
- maintien en vigueur des régimes de certains secteurs (services, investissements, industrie de la bière);
- exemptions accordées à certaines industries (industries culturelles, offices de commercialisation de produits agricoles).

Ces dispositions de l'Accord sont examinées en détail au chapitre suivant.

Diverses études semblent indiquer que les adaptations nécessaires peuvent être réalisées sans difficulté. Dans une étude des mesures d'adaptation des sociétés multinationales à la libéralisation des échanges⁷, Rugman (1987) fait valoir que ces entreprises peuvent supporter elles-mêmes le coût de l'adaptation, qu'il y aura peu de fermetures d'usines, que les échanges et les investissements bilatéraux augmenteront et que les grandes entreprises étudiées demeureront florissantes.

En fait, l'économie s'adapte constamment au changement. Les données présentées par Baldwin et Gorecki⁸ démontrent que, pendant les années 70, qui ont été marquées par une libéralisation des échanges multilatéraux, le principal mode d'adaptation a été la création d'entreprises, qui s'est habituellement manifestée par l'apparition de nouveaux établissements. À la fin de la décennie, 30 % des établissements en place étaient de nouveaux venus pour la plupart à la suite de la création d'installations plutôt que de l'acquisition d'entreprises. À l'opposé, 40 % des établissements en place en 1970 avaient disparu à la fin de la décennie.

⁷ Rugman, A.M., *Living with Free Trade: How Multinationals Adjust to Trade Liberalization*, dans *Business Quarterly*, University of Western Ontario, automne 1987.

⁸ Baldwin, J.R. et P.K. Gorecki, *The Determinants of Entry and Exit to Canadian Manufacturing Industries*, document n° 225, Conseil économique du Canada, Ottawa, 1983.